

DESCRIPTION DE RACE

Rouge de l'Ouest (RDO), race 14

Race de type à viande prononcé, à constitution trapue, affichant de bonnes aptitudes maternelles et des performances laitière et carnée élevées, aux membres plutôt fins. Tête de longueur moyenne, avec muflle large; oreilles de longueur moyenne, portées à l'horizontale; dépourvu de cornes (béliers avec légers bourgeons de cornes); tête et membres dépourvus de laine et de couleur rouge à rose. Toison (laine) uniformément blanche, mèches courtes.



Historique de la race: La race Rouge de l'Ouest est une race à viande française présentant une constitution trapue. Le cheptel suisse provient d'importations d'animaux de race pure en provenance de France. Cette race est inscrite au herd-book chez nous depuis 1998.

Cheptel au herd-book: environ 0,2 % du cheptel total au herd-book

Buts d'élevage:

- résistance, santé, absence de tares héréditaires, bonne faculté d'adaptation
- longévité et pouvoir nourricier élevé
- durée moyenne de production: 5 ans
- capacité élevée de consommation et d'assimilation de fourrages grossiers
- agneaux de qualité (à dents de lait) jusqu'à 42 kg de poids vif à l'abattage, très bonne performance carnée dans l'engraissement au pâturage

Agnelage: chaleurs à caractère saisonnier prononcé; agnelages principalement au printemps, premier agnelage à 16 mois.

Fécondité:

- Ø 1,5 agneau par brebis et par an
- brebis jusqu'à l'âge de 3 ans: au moins 4 agneaux nés vivants, signe de productivité: *
- brebis 4^e et 5^e année: au moins 4 agneaux nés vivants, signe de productivité: *

Standard / aspect général

1. Type (format)

Corps harmonieux, robuste, profond et de bonne croissance, caractères sexuels prononcés; mamelle saine; la tête et les membres sont de couleur rouge à rose, cependant des taches foncées isolées ne sont pas éliminatoires; la queue ne peut être tronçonnée que selon l'ordonnance fédérale sur la protection des animaux.

Taille et poids minimum des animaux adultes:

Hauteur au garrot:	♂ 70 cm	Poids:	♂ 95 kg
	♀ 65 cm		♀ 65 kg

Tête et encolure: tête dépourvue de laine, d'expression noble, béliers présentant un léger bourgeon de corne, brebis dépourvues de cornes, plutôt légère avec orbites saillantes et mufle large, position des dents superposée ou adjacente; oreilles longues, fines et mobiles de même couleur que la tête; encolure longue, recouverte de laine et bien musclée (sans fanon), bien soudée à l'épaule et au garrot.

Poitrine, garrot, dos: poitrine large, avec côtes bien rondes, épaules bien attachées. Garrot large et fermé; ligne supérieure droite, dos large; reins larges, solides et bien musclés; bassin large et peu incliné; gigots prononcés, bien descendus et bien musclés.

2. Membres

Membres, aplombs et allure: membres plutôt fins, bien posés, dépourvus ou avec peu de laine; de même couleur que la tête, jarrets légèrement arqués; paturons plutôt fins, de longueur moyenne, légèrement souples, onglons sains, légèrement écartés; position et allure correctes.

3. Laine

Toison dense, homogène, composée de mèches fermées et compactes, uniformément blanche.

Finesse: F 2–3, longueur des mèches à 360 jours au moins 2,0 cm.

Défauts d'esthétique:

- tête et pattes couvertes d'un peu de laine
- dos et gigots peu musclés
- port des oreilles non conforme
- animaux négligés

Motifs d'exclusion (note 1):

1^{re} appréciation ou jusqu'à l'âge de 18 mois:

Défauts génétiques:

Type:

- anomalie testiculaire
- trop petit
- mâchoires de longueurs inégales, position des dents
- corne prononcée chez le bélier
- petit bourgeon de corne chez la brebis

Membres:

- paturons affaissés, position de membre extrêmement anormale

Laine:

- laine mêlée
- poils morts et poils crépus dans la toison ainsi que jarres en quantité trop importante

Défauts acquis:

- queue non tronçonnée selon l'ordonnance fédérale sur la protection des animaux
- poils crépus

Défauts spécifiques à la race:

- tête et pattes recouvertes de beaucoup de laine
- toison mêlée

Ne pas apprécier:

- animaux sans marque auriculaire
- En plus pour les marchés-concours intercantonaux:
 - animaux malades ou blessés, souffrant entre autre de:
 - piétin
 - ecthyma contagieux
 - cécité du chamois
 - affections ou blessures mammaires
 - mamelles n'ayant qu'un seul trayon fonctionnel
 - affections des organes génitaux
- animaux fortement amaigris
- animaux fortement souillés